



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2016

Étaient présents : Mmes Eliane Wauquiez-Motte, Suzanne Sagnes, Marie Gaillard, Chantal Faucouit, Christiane Martignon, Sarah Perrier, Nicole Vérilhac

MM. Jean-Marc Brottes, André Viallon, Didier Maneval, Daniel Agin, André Arnaud, Olivier Balme, Philippe Dubois, Jean-Michel Eyraud, Hervé Routier, Frédéric Roux

Excusés : Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Eliane Wauquiez-Motte)
Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à M. Jean-Marc Brottes)
Mme Annie Chaudier (pouvoir à Mme Nicole Vérilhac)
M. Jean-Claude Bernard (pouvoir à Mme Suzanne Sagnes)
M. Joël Ferrier (pouvoir à Mme Christiane Martignon)

Absent : M. Didier Crouzet

Préalablement à l'ordre du jour, La société Cekomsi, représentée par M. Jacques Fath, présente à l'assemblée l'étude de faisabilité des bâtiments communaux (ex Collège Cévenol).

La présentation porte sur :

- La réhabilitation des bâtiments ;
- La viabilité économique ;
- Les principaux axes à développer.

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le maire propose aux conseillers municipaux d'ajouter 2 points à l'ordre du jour de la présente séance :

« **Avenant au marché public de restructuration de la place de la Fontaine - lot n° 5 : électricité** »

« **Avenants au marché public de l'extension du club-house du golf - lots n° 7 : Serrurerie, 8 : Menuiserie extérieure aluminium, 9 : menuiserie intérieure, 14 : abords-VRD, 15 : électricité-chauffage-VMC, 16 : plomberie-sanitaire** »

Vote à l'unanimité

■ Administration de l'assemblée délibérante

a) Election du secrétaire de séance.

Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.

b) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 6 juin 2016.

Mme le maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter sur le compte rendu du 6 juin 2016.

Le compte-rendu est adopté à la majorité (4 votes contre : Daniel Agin, Joël Ferrier, Christiane Martignon, Frédéric Roux)

■ Personnel communal

a) *Contrat d'assurance des risques statutaires*

Le Centre de gestion avait souscrit un contrat groupe d'assurance des risques statutaires auprès de la Sofcap pour le personnel communal. Ce contrat arrive à terme le 31 décembre 2016.

Le Centre de gestion a lancé un avis d'appel public à la concurrence pour un marché négocié. Après analyse des offres et au vu des critères établis, le Centre de gestion a retenu le groupement Sciaci - Groupama à compter du 1^{er} janvier 2017. Les conditions financières sont identiques.

Jean-Michel Eyraud demande à quoi correspond le risque statutaire. C'est identique à la sécurité sociale pour les emplois dans le privé.

Vote à l'unanimité

b) Contrat de Catherine Bonnet

Madame Catherine Bonnet assure l'entretien des différents locaux communaux sur la base de 35 heures / semaine.

Son contrat arrive à échéance le 6 octobre 2016. Il est proposé de renouveler son contrat pour une période de 1 an, dans les mêmes conditions.

Vote à l'unanimité

c) Contrat de Matthieu Russier

Lors du Conseil municipal du 6 juin 2016, une délibération a été prise afin de transformer le contrat de Matthieu Russier de CDD en CDI. Il convient de compléter cette délibération et de créer un emploi permanent de catégorie B à temps non complet de 21 heures hebdomadaires.

Hervé Routier demande si une fiche de poste a été créée.

Matthieu Russier a un emploi très spécifique qui porte principalement sur la maintenance du parc informatique de la mairie, la bibliothèque, les écoles et le Lieu de Mémoire, maintenance et mise à jour du site Internet de la collectivité et mise à jour du panneau lumineux.

Vote à l'unanimité

d) Création d'un emploi permanent

Pour permettre la transformation du CDD de Matthieu Russier en CDI, il convient de créer un emploi permanent et d'effectuer une déclaration de vacance de poste auprès du Centre de gestion.

Vote à l'unanimité

■ Finances

a) Admission en non valeur

La Trésorerie nous a transmis un état récapitulatif d'admissions en non-valeur pour les exercices 2013 à 2015, pour un montant de 1 641,74 €. Il convient de prendre une délibération pour imputer cette perte de recettes au compte 6541.

Vote à l'unanimité

b) Coupes de bois 2017

Comme chaque année, l'ONF propose des coupes des bois sur l'année 2017 dans le secteur de Peybroussou.

- Parcelle 10 : 9,65 ha
- Parcelle 11 : 16,77 ha
- Parcelle 12 : 7,55 ha

Il s'agit de bois façonné dont la recette est estimée à environ 49 000 €.

Il est proposé qu'une piste de luge soit aménagée sur une parcelle déforestée.

Sur le secteur des Sables, les forestiers ont largement détérioré le chemin d'accès. Un rappel sera transmis à l'ONF, maître d'œuvre.

Vote à l'unanimité

c) Décision modificative n° 1 sur le budget principal de la commune

Il convient de prendre une décision modificative par suite d'une erreur d'imputation sur le budget 2015, et qui concerne les honoraires de la société Cékomsi qui a réalisé l'étude des bâtiments communaux (ex Collège Cévenol).

- Fonctionnement / Recettes : Article 773 (chapitre 77) : + 9 600 €
- Fonctionnement / Dépenses : Chapitre 023 : + 9 600 € (Virement à la section d'investissement)
- Investissement / Recettes : Chapitre 021 : + 9 600 € (Virement de la section de fonctionnement)
- Investissement / Dépenses : Article 2313 (Chapitre 23) : + 9 600 €

Vote à la majorité (18 pour et 4 abstentions : Daniel Agin, Joël Ferrier, Christiane Martignon, Frédéric Roux)

d) Décision modificative n° 2 sur le budget principal de la commune

Le chapitre 23 (Immobilisations en cours) sur le budget principal 2016 est de 27 500 €.

Pour tenir compte de la DM n° 1 ci-dessus + les honoraires de l'architecte pour l'étude de l'école élémentaire, le poste est modifié comme suit :

- Investissement / Dépenses :
 - o Chapitre 023 : +17 350 €
 - o Compte 0090 (Camping municipal) : - 7 000 €
 - o Compte 020 (Dépenses imprévues) : - 5 350 €
 - o Compte 0137 (Lieu de Mémoire) : - 5 000 €

Christiane Martignon demande si l'architecte qui a réalisé l'étude est celui qui a travaillé pour les bâtiments communaux du collège Cévenol.

Madame le maire répond par la négative.

Vote à la majorité (18 pour et 4 abstentions : Daniel Agin, Joël Ferrier, Christiane Martignon, Frédéric Roux)

■ Délégation de service public

a) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015

Madame le Maire rappelle que le Code général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Il convient d'adopter ce rapport et de décider de le mettre en ligne conformément à l'arrêté SNDE du 26/07/2010.

Vote à la majorité (18 pour et 4 abstentions : Daniel Agin, Joël Ferrier, Christiane Martignon, Frédéric Roux)

b) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2015

Madame le Maire rappelle que le Code général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable. Il convient d'adopter ce rapport et de décider de le mettre en ligne conformément à l'arrêté SNDE du 26/07/2010.

Suzanne Sagnes précise que ces deux rapports sont transmis aux membres de l'assemblée dans le cadre de la loi Notre et qu'il s'agit d'une information.

Les éventuelles questions feront l'objet d'une demande spécifique auprès du rédacteur Bac Conseils.

Hervé Routier demande si on pourrait créer un indice afin de connaître la fréquentation des résidences secondaires.

Vote à la majorité (18 pour et 4 abstentions : Daniel Agin, Joël Ferrier, Christiane Martignon, Frédéric Roux)

■ Marché public : travaux de voirie – automne 2016

Le bureau d'études CETI a analysé les offres des entreprises ayant répondu à la consultation des travaux de voirie pour l'automne 2016.

Le conseil est sollicité pour valider l'entreprise retenue.

Frédéric Roux demande à ce que soient énoncées pour chaque entreprise les notes suivant les critères de la consultation à savoir :

- Mémoire technique : 50 % ;
- Prix des prestations : 25 % ;
- Références et délai : 25 %.

Le classement des entreprises est le suivant :

- Éts Colas pour un montant de 104 515,00 € HT ;
- Éts Broc pour un montant de 114 954,50 € HT ;
- Éts Eurovia pour un montant de 118 135,41 € HT ;
- Éts Eiffage pour un montant de 126 254,50 € HT.

Vote à l'unanimité

■ Demande de subvention

Le Tour d'Auvergne a traversé la commune du Chambon le vendredi 22 juillet. Le Comité d'organisation a souhaité une subvention de 400 €. Le Conseil municipal est invité à donner son accord, étant précisé que le logo de la Commune a été apposé sur les différents panneaux officiels.

Vote à la majorité (21 pour et 1 contre : Frédéric Roux)

■ Critérium du Dauphiné

Le coût pour accueillir le départ du Critérium du Dauphiné, le mardi 6 juin 2017, s'élève à 25 000 €. Des subventions seront recherchées auprès de la CCHL, du Département et de la Région.

Didier Maneval précise que les retombées économiques sont importantes sur le Plateau : autour de 70 000 € (700 lits d'hôtel seront réservés).

Vote à l'unanimité

■ Dématérialisation des marchés publics

Le Centre de gestion accompagne les collectivités pour la consultation et la dématérialisation des marchés publics. Il s'agit de renouveler ce dispositif pour les années 2017 à 2020. Le coût est de 50 € par dossier. Le Conseil doit donner son accord sur cette proposition.

Vote à l'unanimité

■ Culture

Le Lieu de Mémoire propose la vente de l'ouvrage « Prendre le maquis. Traces, histoires, mémoires », édité par le réseau Mémorha, dont le Musée fait partie. Le prix de vente est de 24,90 €, sur lequel le Lieu de Mémoire perçoit une commission de 35 % sur la vente de chaque ouvrage.

Vote à l'unanimité

■ Vie municipale

Lors du précédent Conseil municipal, Chantal Faucouit est devenue conseillère municipale. Il convient de valider sa participation aux commissions suivantes : Conseil d'administration du CCAS, « Éducation - Jeunesse - Associations » et « Culture - Tourisme - Communication ».

Vote à l'unanimité

■ Renouvellement de l'adhésion à l'Anem

Madame le Maire propose que la commune du Chambon renouvelle son adhésion à l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM). Celle-ci a pour objet de représenter des collectivités de montagne auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique de développement de ces régions.

La cotisation annuelle est de l'ordre de 600 €.

Suzanne Sagnes précise qu'entre temps nous avons reçu le montant de la cotisation qui s'élève à 688,93 € pour l'année 2016.

Vote à l'unanimité

■ Vente de matériel

Lors d'un précédent conseil, Madame le Maire a indiqué que la Commune souhaitait vendre un tractopelle Case, acquise en juillet 2002. Ce matériel a été proposé à l'Association du Golf pour un montant de 13 000 € en l'état. Afin de régulariser la cession d'un bien de l'actif, il convient de prendre une délibération pour la vente de ce matériel.

Daniel Agin demande si le matériel a été proposé à d'autres acheteurs éventuels.

Suzanne Sagnes précise que l'estimation qui avait été faite était comprise en 12 000 € et 15 000 € et que le prix proposé et accepté par l'Association du golf était dans l'épure.

Vote à la majorité (20 pour et 2 abstentions : Joël Ferrier, Christiane Martignon)

■ Avenant au marché public de restructuration de la place de la Fontaine - lot n° 5 : électricité

Suzanne Sagnes fait lecture des + et – values pour chaque entreprise titulaire.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que des prestations supplémentaires sont apparues nécessaires concernant le lot n° 5 « Électricité ».

La plus-value s'élève à 1 003,16 € HT, soit 1 203,79 € TTC.

Les conseillers municipaux sont priés d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise Laurent Valla, titulaire du lot n° 5.

Vote à l'unanimité

■ **Avenants au marché public de l'extension du club-house du golf - lots n° 7 : Serrurerie, 8 : Menuiserie extérieure aluminiums, 9 : menuiserie intérieure, 14 : abords-VRD, 15 : électricité-chauffage-VMC, 16 : plomberie-sanitaire**

Suzanne Sagnes fait lecture des + et – values pour chaque entreprise titulaire.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que des prestations supplémentaires sont apparues nécessaires concernant plusieurs lots du marché.

Les avenants concernent :

NOM	Montant HT
Lot 7 – Serrurerie	
Métallerie de l'Arzon	3 372,00 €
Lot 8 – Menuiserie extérieure aluminium	
Chapuis	4 446,00 €
Lot 9 – Menuiserie intérieure	
Guilhot	7 140,00 €
Lot 14 – Abords-VRD	
Rousset	10 480,40 €
Lot 15 – Electricité-chauffage-VMC	
Brenas SARL	5 777,48 €
Lot 16 – Plomberie-Sanitaire	
Michel Crouzet	1 472,56 €

Vote à la majorité (18 pour et 4 abstentions : Daniel Agin, Joël Ferrier, Christiane Martignon, Frédéric Roux)

■ **Questions diverses**

a) L'ardéchoise en 2017

Didier Maneval informe les membres du conseil municipal que nous accueillerons l'Ardéchoise sur la commune le 18 juin 2017.

b) ZA des Barandons

Mme le maire rappelle son souhait de voir avancer la zone artisanale des Barandons dont la compétence relève de la CCHL.

Des subventions devraient permettre le déblocage de ce dossier :

- Région : 300 000 € ;
- Département : 250 000 € ;
- CCHL : 150 000 €.

c) Ecole élémentaire

La réhabilitation de ce bâtiment est essentielle et sera le projet phare des années 2017-2018.

Une réunion sera programmée d'ici la fin de l'année avec l'architecte et l'ensemble des intéressés afin de réunir les souhaits de chacun.

c) Rénovation du Foyer Cévenol

Le SSIAD souhaite rassembler ses équipes de Saint-Agrève et du Chambon-sur-Lignon en un même lieu . Le Foyer Cévenol a été retenu.

Il convient de faire réaliser des travaux : remplacement des menuiseries, cloisonnement, faux plafond, remplacement du sol, reprise de l'électricité et des sanitaires.

Le chiffrage est en cours.

d) Fredon

Olivier Balme précise qu'une réunion aura lieu le 6 octobre à 13 h 30 avec M. Lucas de la FREDON concernant la charte phytosanitaire.

d) Sictom

Jean-Michel Eyraud signale qu'une étude est en cours sur les encombrants.
L'Armée du Salut est d'accord pour une recyclerie plus importante.
D'autre part, l'extension de la déchetterie est à l'étude.

e) Chemins de randonnée

5 chemins de randonnée vont faire l'objet d'un balisage Respirando.

f) Coworking / e-commerce

Frédéric Roux demande à Mme le maire où en est ce projet.
Une analyse est en cours concernant l'efficacité et la pertinence du e-commerce sur la commune.
Mme le maire a interrogé la communauté de communes du Cheylard, plus industrielle que la notre. Si la commune du Chambon-sur-Lignon envisage de créer un espace de coworking, il conviendra d'analyser les besoins de la population.

g) Accueil de Migrants

Madame le Maire indique que sur la commune du Chambon-sur-Lignon, fidèle à son histoire et à la tradition d'accueil de ses habitants, fonctionne un C.A.D.A. depuis 2000 hébergeant actuellement une cinquantaine de réfugiés. Elle rappelle que trois maisons d'enfants spécialisées sont encore en activité.

Par ailleurs, concernant l'accueil de migrants, deux familles chrétiennes d'Orient ont été hébergées dans le village pendant plusieurs semaines avant de rejoindre en juillet leur communauté à Vaulx-en-Velin.

Fin 2015, la commune a fait la proposition, en accord avec tous les partenaires locaux concernés, de mettre en place un accueil pour 5 mineurs migrants isolés.

Après ces précisions, Madame le Maire passe la parole à Madame Martignon qui lit une déclaration rédigée par l'opposition concernant l'accueil des réfugiés et qu'elle souhaite soumettre au vote. Compte-tenu du consensus général quant à la fidélité à l'histoire de notre village et des propositions d'accueil déjà formulées, cette demande de vote ne paraît pas justifiée.

Marie Gaillard précise que la Mairie, qui fait partie du collectif (CADA , Armée du Salut, l'Entraide Protestante...) a organisé des réunions le 21 septembre 2015, 9 mars 2016. La proposition collective d'accueillir une famille ou de 5 jeunes migrants isolés au Chambon-sur-Lignon n'a pas reçu à ce jour de réponse des autorités concernées.

h) L'école privée l'Escale

Christiane Martignon demande quelles aides ont été apportées à l'école de l'Escale. Réponse : aucune aide financière uniquement des précisions techniques.

i) Sécurité

Plusieurs réunions ont eu lieu la veille de la rentrée scolaire afin de sensibiliser les enseignants sur les précautions nécessaires à prendre en cette période d'insécurité. Le Conseil presbytéral et le Conseil paroissial ont également été approchés par la municipalité qui les a sensibilisés à ces questions en présence de la Gendarmerie.

j) Tourisme

La réunion bilan aura lieu prochainement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 15.

◇◇◇◇◇